

Fiche d'information établissement SEVESO seuil haut

Nom de l'établissement	SIEGFRIED St. Vulbas SAS
Adresse de l'établissement	Parc Industriel de la Plaine de l'Ain 530 Allée de la Luye 01150 Saint-Vulbas
Activité de l'établissement :	<p>Une explication, donnée en termes simples, de la ou des activités de l'établissement</p> <p>L'établissement SIEGFRIED St. Vulbas SAS exploite une usine de chimie fine destinée à la production de principes actifs pharmaceutiques pour médicaments.</p>
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur	<p>L'exploitant doit préciser ici si ses installations peuvent générer des scénarios dont les conséquences peuvent concerner des États frontaliers. Notamment, la nature du danger sera précisée, le nom des États et les zones concernées</p> <p>L'établissement ne se trouve pas à proximité du territoire d'un autre état membre. Les distances d'effets des scénarios des accidents majeurs n'atteignent pas les pays transfrontaliers.</p>
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	<p>Directive : précisez [les informations générales relatives à la nature des dangers liés aux accidents majeurs, y compris leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement].</p> <p>L'exploitant doit reprendre ici les informations généralement déjà évoquées dans les plaquettes d'information destinées au public concerné par le zonage PPI (indication de leurs principales caractéristiques dangereuses dans des termes simples). Le résumé non technique de l'EDD peut servir également de source d'information pour remplir le champ nature des dangers.</p> <p>Il faut indiquer également les effets associés aux dangers (toxicité, incendie, explosion ou pollution) et les conséquences sur les personnes et l'environnement.</p> <p>Les phénomènes dangereux qui peuvent apparaître sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'incendie : feu de nappe (liquide), feu torche (gaz), feu de bâtiments de stockage. • L'explosion : explosion chimique, explosion de gaz, explosion de pulvérulent, explosion physique ou pneumatique. La dispersion/l'épandage : épandage (liquide), fuite (gaz), consécutive à une explosion peuvent être à l'origine des effets suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Les effets thermiques : ces effets sont liés au rayonnement de chaleur émis soit par la combustion plus ou moins rapide d'une substance inflammable, soit par la mise en œuvre d'une ou de plusieurs réactions exothermiques qui ne sont pas des combustions. Ils provoquent des lésions +/- létales (brûlures...) des personnes exposées. - Les effets de surpression résultent d'une onde de pression provoquée par une explosion. Celle-ci peut être causée par une réaction chimique, une combustion violente, ou suite à la décompression brutale d'un gaz sous pression. L'augmentation de la pression de l'air peut entraîner des lésions sur les organes (tympans, poumons...) ou des effets indirects sur l'homme (par l'effondrement de structures bâties, la projection d'objets...). - Les effets toxiques : dispersion d'une substance toxique dans l'air pouvant engendrer des effets irritation, intoxication, asphyxie. Les conséquences dépendent de la toxicité de la substance, de la dose reçue et de la voie d'exposition (respiratoire ou cutanée).

<p>Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :</p>	<p>L'exploitant doit faire un résumé des principaux types de scénarios et doit indiquer, de façon pédagogique et sans rentrer dans les détails techniques, ce qu'il met en place comme mesure de prévention ou de protection pour maîtriser les effets des phénomènes dangereux que ses installations peuvent générer. Ces éléments doivent être rédigés dans un langage compréhensible par les riverains.</p> <p>Les scénarii toxiques donnent lieu aux distances d'effet les plus importantes. Les scénarii d'incendie et de surpression ont des distances d'effet très proches du périmètre du site.</p> <p>Pour faire face à ces risques d'accidents majeurs, SIEGFRIED St. Vulbas a mis en place des mesures de maîtrise des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès au site est strictement contrôlé. • Le site est gardienné 24h/24, équipé d'une vidéosurveillance et exploité en continu par du personnel formé aux risques inhérents aux installations et à la gestion des situations d'urgence. • Les équipements sont dimensionnés pour prévenir un accident. • Le site est surveillé en permanence par des capteurs, sondes [...] et de nombreux systèmes de sécurité. • Les différentes installations de production, de stockage [...] sont également munies de nombreux dispositifs/organes de sécurité (vannes, soupapes, disques de rupture, [...]) permettant de prévenir la survenance d'un accident majeur sur le site et de mettre en sécurité les installations en cas de dysfonctionnement. • Des plans d'inspection sont conduits sur les équipements à risques. • Un système de détection automatique des incendies est en place. • Des mesures sont prises pour prévenir ou réduire la perte de confinement d'une matière dangereuse. • Le site dispose de procédures et de modes opératoires visant à maîtriser les risques industriels. Ils sont régulièrement testés pour garantir le fonctionnement en sécurité du site. • Des retentions sont en place pour prévenir toute pollution en cas de perte de confinement. • L'établissement dispose d'un Système de Gestion de la Sécurité(SGS) conforme à la réglementation. Ce système intègre notamment la formation et l'habilitation du personnel. Des procédures et des modes opératoires sont établis pour exploiter les installations en sécurité. • L'établissement dispose d'un plan d'opération interne (POI) en vue de définir les mesures d'urgence au sein de son installation. • Des exercices sont régulièrement organisés. <p>Moyens de secours humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipe de pompiers volontaires sur site, formés et entraînés régulièrement • Astreintes de sécurité et cellule de crise activable 24h/24. <p>Moyens de secours matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyens fixes de lutte incendie (sprinkler, rideaux d'eau). • Deux véhicules de lutte incendie et risque chimique. • Site entièrement sur rétention (capacité de rétention de 2500 m3) avec une station de prétraitement des eaux.
--	---